



Procès-verbal du Conseil d'administration

**du service départemental-métropolitain
d'incendie et de secours**

19 octobre 2018



Réunion du conseil d'administration du SDMIS du 19 octobre 2018

Membres présents : (par ordre alphabétique)

Avec voix délibérative :

- Monsieur Raymond DURAND
- Monsieur Michel FORISSIER
- Monsieur Eric FROMAIN
- Madame Valérie GIRAUD
- Madame Claude GOY
- Monsieur Rolland JACQUET
- Madame Murielle LAURENT
- Monsieur Didier PASCAL
- Monsieur Renaud PFEFFER
- Monsieur Joël PIEGAY
- Monsieur Jean-Yves SECHERESSE
- Monsieur André VAGANAY
- Monsieur Patrick VERON

Pouvoirs :

- Monsieur Gilles GASCON, donne pouvoir à monsieur Michel FORISSIER
- Monsieur Yves JEANDIN, donne pouvoir à monsieur Jean-Yves SECHERESSE

Sans voix délibérative :

- Madame Evelyne GEOFFRAY, suppléante de madame Claude GOY

Membres de droit avec voix consultative :

- Contrôleur général Serge DELAIGUE, directeur départemental et métropolitain
- Capitaine Luc BOINON, président de l'UDMSP
- Commandant Christophe CHAMAGNE
- Sergent-chef Franck CHENAL
- Capitaine Jean-Paul FRANÇOIS
- Adjudant-chef Franck FOURNEL
- Lieutenant Jérôme LEFEBVRE

Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours

Conseil d'administration

Vendredi 19 octobre 2018

Ordre du jour

Page

❖ Communication du président du conseil d'administration du SDMIS	5
R/18-10/01 Orientations budgétaires pour l'exercice 2019.....	34
R/18-10/02 Fixation du montant des contributions des collectivités territoriales au budget du SDMIS pour l'exercice 2019	39
R/18-10/03 Décision modificative n° 2 pour l'exercice 2018.....	41
R/18-10/04 Autorisations de programme et crédits de paiement au 31 décembre 2017 – Compte-rendu annuel	43
R/18-10/05 Clôture d'opérations, d'autorisations de programmes et de programmes pour l'exercice 2018	43
R/18-10/06 Cession du terrain sis 12 rue Carnot à Neuville-sur-Saône à la métropole de Lyon	46

Conseil d'administration

Vendredi 19 octobre 2018

*(La séance est ouverte à 14 h 38 sous la présidence
de M. SECHERESSE)*

M. LE PRÉSIDENT.- Mesdames et messieurs, je voudrais excuser, au moins pour l'instant car je ne sais s'il va pouvoir nous rejoindre, monsieur le préfet délégué pour la défense et la sécurité qui, vous le savez, fait office de préfet de région, et qui avait un rendez-vous important à Paris. Il nous rejoindra s'il le peut.

Merci à toutes et à tous d'être parmi nous, merci en particulier à ceux qui sont invités, vous êtes les bienvenus, sachez-le.

Comme nous le faisons assez traditionnellement, nous allons consacrer une partie de ce conseil d'administration à examiner un certain nombre de questions, l'idée à chaque fois étant de voir un peu comment fonctionne le SDMIS et comment on se positionne sur un certain nombre de questions extrêmement importantes concernant l'ensemble des sapeurs-pompiers de France, y compris la brigade de Paris.

Pour les questions que nous souhaitons aborder, on a préféré les mettre dans un petit dossier, mais rassurez-vous, il ne s'agit pas de passer en détail l'ensemble de ces documents au cours de ce conseil d'administration, mais de vous proposer une vue d'ensemble. Si vous souhaitez vous y reporter, nous militons pour une transparence de l'information, qu'elle soit totale, et que l'on puisse discuter en toute liberté.

C'est valable pour l'ensemble des membres du conseil d'administration.

Nous allons donc aborder quelques questions, évoquées par ailleurs par le ministre de l'Intérieur à Bourg-en-Bresse il y a quelques jours lors de son discours. Vous pourrez le lire le cas échéant et vous verrez que les questions ont été abordées sous un angle national permettant d'avoir le positionnement du ministère de l'Intérieur.

Il s'agit principalement de trois thématiques, il y en a bien entendu d'autres dans une grande maison comme la nôtre et aussi dans l'ensemble des services départementaux.

La première, c'est ce fameux service public dont nous nous réclamons, du quotidien à l'exceptionnel et notre situation pour ce qui concerne le secours à la personne. On a déjà abordé cette question lors de notre précédent conseil d'administration et on l'examinera sur un plan très local (cartes, etc.), de manière à ce que les choses soient claires et que chacun d'entre nous puisse maîtriser cette question.

Le deuxième éclairage, c'est sur la sécurité des sapeurs-pompiers. Vous savez que cela fait déjà plus d'un an et demi que l'on en discute ici. On en a toujours discuté, que les choses soient aiguës ou pas. Le problème c'est que les choses sont intolérables et donc on a, au fil des conseils d'administration, essayé non seulement d'avoir une ligne, mais aussi de trouver les outils qui nous permettent de mieux aider les sapeurs-pompiers.

Suite aux événements de Feyzin, l'année dernière, en réunion avec l'intersyndicale, j'avais indiqué à l'ensemble des représentants du personnel qui étaient présents que je solliciterais le ministre de l'Intérieur sur un certain nombre de dossiers, celui-là en particulier, mais également sur les caméras piétons. Les choses ont avancé depuis.

J'avais aussi sollicité le président du département et le président de la métropole concernant les murs en gabion. Cela avait fait partie d'éléments de discussion que nous avons eus.

Tout cela a été fait et je souhaitais, avec le général, que l'on revienne un peu sur ces questions-là.

La troisième question est une question extrêmement importante. On a décidé, il y a environ un an, avec l'association des volontaires de se voir si possible avec le préfet STOSKOPF. Nous nous sommes rencontrés il y a peu de temps. Je crois que c'est extrêmement important de travailler avec les volontaires, mais aussi au-delà, avec les élus bien entendu, sur comment pourra évoluer la question du volontariat dans ce pays, comment se posent les choses aujourd'hui et peut-être demain mais en tout cas quelles sont les idées qui peuvent être les nôtres. On a déjà abordé cette question-là, mais on souhaitait aussi compléter l'information aujourd'hui.

Dans un deuxième temps, le contrôleur général, directeur du SDMIS, fera le point sur les événements sociaux qui ont lieu actuellement. Vous savez que les sapeurs-pompiers vendent des casernes sur internet. C'est ennuyeux, parce que cela nous coûte cher ! J'ai perdu Ro-chat l'autre jour... De plus, il y a une formulation un peu désobligeante pour le service public, mais je pense que l'on ne partage pas avec certains le même sens de l'humour.

Il y a donc une certaine agitation liée, ne soyons pas dupes, aux élections professionnelles. Personnellement, je vois bien qu'il y a une immense compétition qui se joue. Cela étant, comme le directeur vous l'expliquera, parfois on se demande dans quel monde nous vivons puisque nous ne sommes pas habitués à des revendications telles que celles formulées çà et là.

Il y a bien entendu dans tous ces éléments-là, des revendications qui sont justes, il y a des problèmes (absentéisme, remplacement, etc.) et il y a aussi des revendications, même si ce n'est pas formulé sous ce nom-là, qui sont un peu « du 3^{ème} type ». Lesquelles n'ont pas encore eu lieu dans l'histoire du mouvement ouvrier, peut-être sommes-nous ici dans un laboratoire. En tout cas, nous y reviendrons de manière précise et chacun pourra s'exprimer.

Ensuite, nous aborderons les dossiers qui, pour l'essentiel, seront présentés par Mme CHENKIER.

Avez-vous des questions ou des observations sur l'ordre du jour ? *(Non)*

❖ Communication du président du conseil d'administration du SDMS

M. LE PRÉSIDENT.- En ce qui concerne le premier point que vous avez dans votre dossier, je remercie l'ensemble des services d'avoir travaillé pour que vous ayez les documents les plus utiles à disposition aujourd'hui et que vous puissiez, à votre convenance, y revenir plus tard.

Il y a notamment l'allocution du ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur à Bourg-en-Bresse lors du congrès national des sapeurs-pompiers, discours reprenant l'ensemble des questions que nous avons eu l'occasion de poser ici, y compris en les écrivant directement au ministre, et notamment celles relatives aux missions de secours d'urgence aux personnes (SUAP).

Le premier document montre l'activité du service sur cet aspect-là, monsieur le contrôleur général vous allez peut-être le développer, et ensuite chacun pourra donner son point de vue.

Je vous en prie monsieur le directeur.

Contrôleur général DELAIGUE.- Ce dossier du secours d'urgence aux personnes est un dossier que l'on a effectivement présenté plusieurs fois, tout simplement pour une raison claire, c'est que le SUAP est devenu la mission la plus importante en quantité pour le SDMIS, et quand je dis la plus importante, c'est de très loin, puisque l'on atteint bientôt, avec les accidents de la circulation, 85 % de l'activité opérationnelle du SDMIS.

Vous avez le bilan depuis le début du SDMIS, le 1^{er} janvier 2015. Vous savez qu'il y a quelques mois le président a lancé une alerte aux différentes autorités pour expliquer qu'il se passait des choses extrêmement étonnantes avec quand même sur les 3 dernières années une augmentation qui frôle les 20 % au total, avec plus de 12 % cette année, avec des phénomènes qui sont essentiellement externes au SDMIS et donc c'est là, la difficulté. Nous n'avons quasiment aucune marge de manœuvre sur la demande, nous sommes seulement capables de répondre. C'est problématique et cela concerne la France entière, il ne s'agit pas d'une problématique seulement locale.

Vous avez les années 2015, 2016, 2017 complètes et pour 2018, il n'y a que les 9 premiers mois. Je vais commenter 2018 et vous pourrez traduire pour les années précédentes. Pour 2018, sur les 9 premiers mois, on est à 77 868 sorties de VSAV, c'est-à-dire qu'à la fin de l'année nous dépasserons les 100 000. Je dois dire d'ailleurs que le problème est encore plus aigu dans la partie département que dans la partie métropole, avec bien sûr des enjeux de réponse et notamment de pression importante, en particulier sur les sapeurs-pompiers volontaires.

Les 77 868 sorties de VSAV qui ont eu lieu jusqu'au 30 septembre correspondent à 69 644 victimes. Parfois, nous partons et il n'y a plus de victime : soit elle n'est plus là, soit finalement il n'y en avait pas. Nous avons donc trouvé 69 644 personnes pour lesquelles nous avons l'obligation par la loi de passer un bilan médical au SAMU.

Normalement, et n'y voyez aucune polémique dans mon propos, ce bilan est un bilan régulé par un médecin. Il est bien évident qu'aujourd'hui le SAMU, qui est un SAMU de très grande qualité, n'est absolument pas dans la capacité de réguler 100 % des bilans qu'on lui passe avec un médecin.

Aujourd'hui, on nous a demandé de spécialiser les lignes et nous ne tombons sur un médecin que lorsque l'on est sur un bilan jaune ou rouge, c'est-à-dire dans 15 % des cas. Dans 85 % des cas, il s'agit de bilans blancs ou verts, qui ne sont pas des bilans d'urgence relative mais presque, c'est-à-dire que l'on a affaire à une situation qui n'est pas régulée par un médecin mais par un infirmier, que l'on avait chez nous mais que la loi nous oblige à réguler avec le SAMU.

Depuis les événements de Strasbourg avec la jeune femme qui est décédée, aujourd'hui la régulation est quasiment inexistante, au sens « on transporte » car plus personne ne veut prendre la responsabilité d'avoir une victime entre les mains et de ne pas la transporter à l'hôpital. Les chefs d'agrès nous signalent d'ailleurs que souvent on leur donne le lieu de destination avant même qu'ils aient fini de passer leur bilan. Vous voyez donc jusqu'à quel paroxysme on arrive.

Ce sont donc 57 357 victimes que l'on a transportées pour, au final, avoir 15 % de bilan jaune ou rouge et 85 % qui ont été classés en bilan blanc ou vert. C'est du réel.

C'est un point important car il y a d'une part, la quantité et là vous pouvez interroger n'importe quelle commune ou caserne dans le département ou dans la métropole, et toutes vous diront que cela a augmenté et, deuxième sujet, et tant mieux pour les victimes, elles ne sont pas trop graves, mais la mission des sapeurs-pompiers qui était une mission de secours avec des gestes techniques très approfondis, devient de fait, la mission de récupérer tout ce que les autres ne font pas, avec une obligation derrière, quasiment systématique, d'hospitalisation de la

victime et donc de transport de celle-ci.

Vous prenez ces chiffres, vous rajoutez un tiers et vous aurez le bilan de l'année 2018, à peu de chose près.

M. LE PRÉSIDENT.- En bas de la page, vous voyez les interventions de l'hélicoptère, 754, et vous pouvez vous reporter à la carte que l'on avait donnée au dernier conseil d'administration où l'on avait noté l'utilisation de l'hélicoptère sur tout le département et la métropole, sachant que cela mettait bien en évidence le fait que l'hélicoptère intervenait de manière puissante dans les cas d'urgence, dans la partie département.

Contrôleur général DELAIGUE.- Sur les 77 868 sorties de VSAV, il y a 63 835 VSAV seuls, 7 450 sont accompagnés d'un SMUR et 5 219 sont accompagnés d'un infirmier du SDMIS (SSSM) et notamment en zone rurale c'est un apport tout à fait considérable sur la qualité du secours. Il y a aussi des interventions (1 364) où le VSAV est accompagné d'un SMUR et du SSSM.

Depuis le début de l'année, on a eu 988 personnes qui étaient en bilan rouge et si vous voyez des différences, c'est qu'il y a aussi à un moment donné des interventions où l'on est en rouge et on ne transporte pas parce que la personne est décédée.

Vous avez ensuite les cartes des quatre années, avec l'hôpital qui a le plus souvent été utilisé dans l'année par la commune concernée. Par exemple, pour les communes du nord du département, le plus souvent on transporte à Macon. Pour d'autres c'est à Roanne, pour d'autres encore on transporte à Tarare ou à Villefranche, etc. Bien évidemment l'agglomération au sens large bénéficie de l'ensemble des hôpitaux lyonnais.

C'est un sujet important. Je vous préparerai pour un prochain conseil d'administration un bilan des transports et des attentes à

l'hôpital. C'est un sujet qui est également intéressant, mais chaque chose en son temps, il nous faut bien valider les chiffres que l'on va vous donner.

Par rapport à la situation nationale, nous avons une certaine « chance » d'avoir un réseau hospitalier relativement dense, mais il n'empêche que l'on a certains endroits du département où le transport de la victime qui est en bilan blanc ou en bilan vert, c'est-à-dire qui n'est vraiment pas très grave, peut parfois faire 2 heures ou 2 heures 30 de trajet. On voit bien que c'est un sujet très structurant pour le SDMIS.

M. LE PRÉSIDENT.- Il y a environ un an et demi, l'association des volontaires avait mis ce point à notre ordre du jour, on l'avait signalé au ministère, on continue d'y travailler. C'est sûr que la clé ce n'est pas tellement le ministère de l'Intérieur, c'est surtout le ministère de la Santé et les hôpitaux en règle générale et le fait que les hôpitaux qui sont plutôt en zone rurale sont en voie de disparition ou bien, quand ils existent, ils ferment à 20 heures, en caricaturant un peu. Malheureusement, les maisons de garde pour accueillir des médecins n'existent pas toujours, donc les personnes transportées qui sont en bilan blanc pourraient très bien être conduites chez un médecin de proximité, malheureusement celui-ci n'existe pas toujours.

Cela pose un vrai problème par rapport au volontariat, car on a des sapeurs-pompiers volontaires qui sont là pour porter secours à nos concitoyens et leur vocation ce n'est pas d'être ambulanciers. Quand on travaille sur 2 heures et que l'on fait 1 h 30 de transport, voir 1 h 30 multipliée par 2, si on rajoute à cela les embouteillages parfois, plus l'attente à la porte des hôpitaux, on voit bien qu'il y a un vrai problème.

Je remercie l'association des volontaires de nous l'avoir fait remarquer très tôt. On s'est emparé du sujet et le ministre de l'époque a été extrêmement sensible à cela.

Voilà en ce qui concerne ces deux aspects qui sont assez liés. Y a-t-il des questions, des observations ? *(Non)*.

Je rajouterai que l'on pourra prendre l'habitude, au moins une fois par an, d'élaborer ce genre de document de manière à ce que le conseil d'administration voit bien dans quel sens on va. Peut-être que l'on va aller vers une amélioration, je ne suis pas croyant en la matière, mais pourquoi pas. En tout cas, il s'agira d'avoir vraiment l'œil dessus et de pouvoir partager ces données.

Troisième élément, qui est vraiment exceptionnel, il y a quelques jours au Groupama Stadium il y a eu une manifestation organisée par le ministère de l'Intérieur qui consistait, devant des délégations étrangères, à montrer quels étaient la conception et le savoir-faire de la France en matière de sécurité et de secours dans le cadre d'opérations antiterroristes.

Une simulation s'est opérée au Groupama Stadium et l'ensemble des services de police et le SDMIS ont participé à cet événement, qui a été, je crois pouvoir le dire, une réussite. D'ailleurs le préfet WITKOWSKI est venu parler aux sapeurs-pompiers lyonnais pour leur dire qu'ils avaient fait un excellent travail et les remercier pour tout ce qu'ils avaient fait. La participation des sapeurs-pompiers va tout à fait dans le sens du rôle que les autorités souhaitent voir joué par les sapeurs-pompiers de la France entière.

Décrire cela par la parole n'a pas grand intérêt, mais tout a été filmé et il y a un premier film qui est un montage assez succinct. Ensuite, l'ensemble des images qui ont été tournées serviront de support pour la formation à la fois aux policiers et au SDMIS.

(Projection film.)

M. LE PRÉSIDENT.- Du point de vue opérationnel, le bilan sera tiré au fur et à mesure, mais à chaud, du point de vue du SDMIS, on peut dire que cela a été une belle démonstration. Je voudrais remercier, au nom de tout le conseil d'administration, l'ensemble des sapeurs-pompiers qui ont participé à quelque chose qui les a mobilisés fortement puisqu'il y a eu 4 répétitions au Groupama Stadium et 150 sapeurs-pompiers étaient concernés.

En ce qui concerne les conclusions, les sapeurs-pompiers lyonnais m'ont parlé à un moment donné de la possibilité d'avoir un camion spécifique, au même titre que ce qu'ont les gendarmes ou les policiers. Je me suis fait le porte-parole de cette possibilité. Le préfet était favorable à demander au gouvernement éventuellement que l'on puisse doter les sapeurs-pompiers Français de trois véhicules un blindés pour pouvoir intervenir, un à Lyon, un à Marseille et un à Paris, un peu comme le véhicule de laboratoire dont nous sommes dotés et qui est financé par l'État. Je pense qu'il y aura des conséquences, à la fois techniques et opérationnelles, et pourquoi pas, en termes de matériel. On verra. En attendant les casques lourds et les gilets pare-balles, c'est nous qui les payons, sachez-le.

Des commentaires sur ce film ? *(Non)*

Je pense que l'on aura l'occasion de voir quelque chose de plus abouti et peut-être de plus intéressant d'ici quelques mois. Vous avez pu entendre le commentaire à un moment donné du colonel KAISER, qui commentait pour l'ensemble du Groupama Stadium l'activité de nos sapeurs-pompiers.

Contrôleur général DELAIGUE.- Cela montre le spectre d'intervention des sapeurs-pompiers qui va du secours à personnes, notamment dans un domaine très social, jusqu'à l'attentat terroriste. On voit que la palette est très large.

M. LE PRÉSIDENT.- Le deuxième volet concerne la question de la sécurité des sapeurs-pompiers.

On ne va pas commenter le premier document, mais je crois qu'il est bon que vous puissiez l'avoir puisqu'il est visé à la fois, de manière classique, la police nationale et nous-mêmes, et surtout pour ce qui concerne tout le département, par la gendarmerie. Vous lirez cette convention qui nous lie avec la police nationale et la gendarmerie, qui sert de base à ce que le contrôleur général a élaboré avec les services ici. On l'avait évoqué la fois passée, on avait montré des cartes, les découpages. C'est un peu la traduction juridique.

Les autres documents rapportent les événements qui ont pu avoir lieu pour ce qui concerne les sapeurs-pompiers du SDMIS. Il y a en particulier le document final qui permet de voir en termes de description de quoi il s'agit. Je vous rappelle qu'on met derrière le terme d'agression des réalités très différentes. Il y a d'un côté ce qui passionne beaucoup les journalistes, les « caillassages, dans les banlieues ! ». Des caillassages de ce type-là, il y en a assez peu, je parle sous le contrôle des sapeurs-pompiers ici présents.

Ensuite, il y a un certain nombre de situations, et c'est important par rapport à la dotation en matériels, de sapeurs-pompiers qui sont empêchés dans leur travail et éventuellement il peut y avoir des agressions au pied d'un immeuble ou à proximité de leur véhicule.

Ensuite, et là c'est beaucoup plus présent au quotidien, ce sont de véritables agressions mais qui sont la plupart du temps des agressions causées par des personnes victimes de l'alcool, de la drogue, de la réunion de tout cela, de la maladie mentale etc... On a très souvent des sapeurs-pompiers qui sont littéralement agressés et ce n'est pas une histoire de banlieue. Là où il y a le plus d'agressions, c'est plutôt dans le centre de Lyon puisque c'est là où il y a le plus de bières qui se boivent,

de gens alcoolisés, etc. Cela ne veut pas dire qu'il n'y en a pas ailleurs, mais cela veut dire que c'est vraiment la question essentielle.

On a décidé d'ajouter un volet formation pour nos sapeurs-pompiers, de manière non pas qu'ils deviennent champions d'arts martiaux, ce qu'imaginent peut-être certains, mais pour qu'ils puissent être formés en matière de prise en charge de situations très difficiles comme ces situations rencontrées chaque nuit et qui peuvent se traduire par une agression à coups de couteau, on l'a vu malheureusement avec le décès du sapeur-pompier à Paris.

Les spécialistes vont former les sapeurs-pompiers de notre service, en cas de tentative d'agression, de situations un peu difficiles, sur comment faire en sorte que la pression baisse un peu, c'est-à-dire essentiellement quels mots utiliser, quelle formulation utiliser, quelle attitude avoir du point de vue de son corps, ne pas faire en sorte de traduire involontairement un geste d'agression alors qu'il n'y a pas d'agression. Bref, il y a un certain nombre de choses qui s'apprennent, qui sont liées au vocabulaire, à l'attitude, au savoir-être etc.

Le volet le plus important c'est cela, faire en sorte que les sapeurs-pompiers puissent acquérir un certain nombre de gestes d'évitement de manière à ne pas être blessés et pouvoir continuer leur travail ou attendre l'arrivée de la police dans le cadre de la convention que l'on a vue précédemment.

Ces sessions commenceront d'ici quelques jours et bien entendu, on en tirera le bilan car on n'a jamais fait cela et je pense qu'aucun SDIS n'a fait cela. On fera donc en sorte qu'il y ait un suivi.

Voilà en ce qui concerne cette nouvelle palette de formations que l'on souhaite apporter à nos sapeurs-pompiers.

Y a-t-il des observations ?

M. PIEGAY.- À la suite du film intéressant que l'on vient de voir, qui relate une circonstance un peu exceptionnelle, et que l'on espère ne jamais voir à Lyon, tous les jours il y a d'autres situations plus habituelles. Ne serait-il pas intéressant pour le grand public d'avoir un film du même style, mais relatant le quotidien de ces hommes et de ces femmes qui sont en butte aux incivilités, à l'alcoolisme, etc., pour que chacun puisse se rendre compte que c'est la vie des sapeurs-pompiers au quotidien ?

M. LE PRÉSIDENT.- Je n'y ai pas pensé, mais pourquoi pas. Je ne vois pas trop comment mais on peut y réfléchir.

M. PIEGAY.- Les cinéastes sont forts.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, je leur fais confiance.

Concernant la police municipale de Lyon, on était à Tassin l'autre jour qui organisait une grande réunion de la sécurité en ville et le GOM donnait des démonstrations qui sont assez proches de ce qu'a fait la police.

On pourrait l'imaginer, dans un cadre apaisé puisqu'il s'agit des sapeurs-pompiers et il s'agit de secours, dans des situations particulières, peut-être en direction de publics avertis (élus locaux, etc.). Pourquoi pas, on peut y réfléchir. Je ne sais pas comment va être organisé le stage, mais peut-être que des choses seront filmées donc on peut toujours pousser un peu plus loin. Merci pour la proposition.

Y a-t-il d'autres observations ? *(Non)*

Contrôleur général DELAIGUE.- Je voudrais faire remarquer aux administrateurs un point important. Le deuxième document avec les couleurs verte et rouge est important parce que maintenant nous avons 9 mois de recul depuis la mise en place le 31 décembre 2017. Il faut savoir que 400 fois, au CTA CODIS, nous avons senti, en fonction de mots-clés à l'appel (couteau, suicide, etc.), que cela pouvait dégénérer.

Nous avons mis en place des procédures. Le vert ne concerne que le SDMIS puisque l'on a rajouté un chef de groupe qui assurait le commandement et la gestion de l'environnement et qui a laissé ainsi le VSAV faire son travail. 100 autres fois, on a mis en place des procédures communes avec la police et la gendarmerie.

Sur ces 400 interventions que l'on avait considérées comme étant particulièrement sensibles, nous n'avons eu quasiment aucune plainte déposée par les sapeurs-pompiers.

Si l'on intègre cet événement très tôt dans la chaîne et notamment dès l'appel, on l'appréhende mieux et on apprend à gérer l'événement. On s'aperçoit donc que l'on a aussi une partie de la solution dans nos propres méthodes. On est maître de nos méthodes donc c'est intéressant puisque cela veut dire que l'on est relativement sûr de la réponse.

Pour le reste, comme l'a dit le président, il y a une majorité d'agressions sur des VSAV, c'est-à-dire que ce sont des agressions liées à l'alcool, à la drogue et aux problèmes mentaux. À 95 %, c'est cela, donc c'est un point important.

M. LE PRÉSIDENT.- Concernant les caméras mobiles, toujours lors de la même réunion intersyndicale, mais je dois le dire honnêtement pas tous les syndicats, il a été demandé d'avoir la possibilité de recourir aux caméras piétons.

Je m'étais engagé à écrire au ministre pour lui dire qu'une partie importante des organisations syndicales souhaitait que le dossier des caméras piétons pour les sapeurs-pompiers soit ouvert.

De manière assez rapide, puisque cela date de cet été, il y a une note sur l'expérimentation des caméras mobiles. Nous faisons partie des 10 SDIS qui se sont déclarés favorables pour participer à un test. Vous avez sur la note la liste des territoires qui vont expérimenter cela. On vous

indiquera, au niveau local, c'est-à-dire département et métropole, comment les choses pourraient se mettre en place. L'idée, pour moi comme pour le général, c'est de faire en sorte que l'on ait des territoires qui soient représentatifs des problèmes que nous pouvons connaître. Nous y reviendrons très probablement au prochain conseil d'administration.

Vous avez un schéma qui indique jusqu'où ira l'expérimentation et si elle est positive, se posera la question de la dotation. Les matériels spécifiques ont fait d'énormes progrès, c'est très sophistiqué.

M. OUANDIKA.- Monsieur le président, merci de nous donner la parole.

On voudrait remercier le SDMIS et les élus pour ce qui va être mis en place concernant la formation pour les sapeurs-pompiers sur les comportements à avoir, notamment en cas d'agression.

Vous avez évoqué le problème de l'alcoolisme, c'est un vrai fléau sur la voie publique, qui effectivement génère très souvent des agressions. Le message que l'on souhaiterait délivrer, c'est si vous aussi au niveau de la préfecture, vous pouviez porter ce sujet-là car effectivement lorsque l'on prend en charge des personnes alcoolisées sur la voie publique, très souvent elles repartent libres, sans procès-verbaux, ce qui fait qu'à un moment donné la prévention que l'on peut mettre derrière n'existe plus. Les personnes restent « impunies » et peuvent donc recommencer indéfiniment. Tous les jeudis, vendredis et samedis soirs, c'est récurrent de prendre des gens sur la voie publique, parfois il n'y a pas d'équipage de police parce qu'ils ne sont pas disponibles et quand ils sont présents, ils leur demandent simplement de pouvoir repartir par leurs propres moyens. Le problème ne se règlera jamais si au niveau de la police, ils ne prennent pas en compte aussi cet enjeu qui est, pour nous, important. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Je suis d'accord avec vous et je pense que tout le monde est d'accord, cela étant le SDMIS ne peut pas non plus traiter l'ensemble des dysfonctionnements de la société, des difficultés que nous pouvons avoir. Vous avez pointé des difficultés qui sont aussi celles de la police nationale. Très honnêtement, leur vie est encore plus compliquée que la nôtre.

Je suis intervenu hier à un colloque sur la question du continuum de sécurité, attirant l'attention sur le fait qu'il serait peut-être temps que ce pays se préoccupe de la psychiatrie. Aujourd'hui on sait très bien que c'est un peu à l'abandon et que nous sommes face à des phénomènes où il est clair que des gens qui consomment depuis des dizaines d'années drogues et alcool peuvent tomber dans les excès et on a parfois des gens qui « pètent les plombs ». Il suffit d'un mot plus haut que l'autre, si en plus les gens sont en uniforme, c'est la fin. Je le mesure aussi pour les policiers municipaux.

Je vous demande de bien comprendre que vous êtes un élément dans ce monde. Les ASVP qui donnent des contraventions, subissent des agressions verbales, voire des agressions physiques, également extrêmement importantes.

Je suis d'accord pour consigner ce que vous avez dit et pour relayer cette problématique.

M. OUANDIKA.- Je voudrais ajouter qu'en aucun cas on ne veut dénigrer le travail de la police, c'est important, mais on souhaite vous utiliser comme relais pour faire remonter ce problème.

M. LE PRÉSIDENT.- Je le sais bien, mais c'est mon rôle de dire qu'ils ont la vie la moins facile de tous ceux qui sont sur la voie publique.

M. OUANDIKA.- Merci monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT.- D'autres questions sur les caméras piétons ? (*Non*) Nous y reviendrons.

J'ai conscience que le conseil d'administration est extrêmement uni sur tous ces dossiers-là, on a fait un travail formidable et on a avancé sur un certain nombre de points. Je sais que la vie a été difficile car il a fallu travailler dans de multiples directions et ce qui est remarquable ici, c'est que vous arrivez toujours à l'objectif dans les temps exigés.

Toutes ces questions-là ont pris beaucoup de temps, d'énergie. On répondait, je le rappelle, à des sollicitations légitimes des organisations syndicales et de l'association des volontaires.

Cela étant, il semblerait que certains sapeurs-pompiers soient en manque de reconnaissance et aujourd'hui apparaissent un certain nombre de difficultés qui, à mon avis, sont liées aux élections professionnelles. J'ai demandé au contrôleur général de faire un point, une analyse, lui qui connaît bien le service, qui connaît bien les hommes, qui les côtoie régulièrement, sur les quelques dysfonctionnements et aberrations qui se font jour. Hier, j'étais dans le train et j'apprends que quelques sapeurs-pompiers, dans une caserne de l'agglomération, demandaient 300 postes.

Je vous le signale, 300 postes c'est 12 M€ au bas mot. Savoir que c'est 12 M€ et demander quand même 300 postes, je crois que là on a perdu contact avec la réalité. Comment voulez-vous discuter raisonnablement sur de multiples questions liées à la sécurité au sens large et sur le grand dossier du volontariat, ici mais aussi dans tout le pays ?

On m'avait fait le coup une fois de me demander 100 postes un jour, je ne dirai pas qui. C'était le 28 juillet, j'étais à Fourvière et j'ai reçu cela. On n'avait déjà pas l'argent pour les 100 postes. 300 postes,

même étalés sur trois ans, 12 M€ , sachant que notre masse salariale est de 90 M€, un peu en dessous. Il y a vraiment un problème. Je pense qu'une fois les élections faites, on aura beaucoup plus de sagesse.

Général, je vous passe la parole.

Contrôleur général DELAIGUE.- La semaine dernière, je me suis rendu avec plusieurs de mes collègues à la caserne de Rochat parce qu'il y avait un certain nombre de difficultés. La caserne a été mise en vente sur le Bon coin. Heureusement, personne ne l'a achetée.

On a pu discuter avec les sapeurs-pompiers et trouver un certain nombre de solutions. On a eu pendant 3 semaines un problème important d'absentéisme qui a déstabilisé un peu le fonctionnement de la caserne. On est monté pendant 3 semaines à 20 % d'absentéisme. Nos process ne sont pas faits pour encaisser ce genre de chose et cela a duré un peu. Le constat était clair, on a trouvé un certain nombre de parades pour passer ce moment-là et aujourd'hui les choses sont rétablies.

Ce matin, c'était un peu différent puisque, apparemment de façon spontanée, mais comme le président je ne crois pas à la génération spontanée non plus, plusieurs sondages ont abouti à un cahier revendicatif, dont j'ai reconnu les auteurs et un certain nombre d'écritures. Ils pourraient avancer non masqués, ce serait plus simple.

Cela étant dit, je reviens sur le fond du sujet. Les sapeurs-pompiers voulaient discuter avec moi, donc on a discuté ensemble, avec le colonel KAISER et le colonel GUILLOT qui m'ont bien soutenu et je les remercie. Trois sujets ont été abordés. Un sujet, que je dirais principal, concernait les effectifs, un autre sujet concernait les primes et cette fameuse prime d'IAT qui chez nous est depuis très longtemps au taux de 2,5 et enfin, l'organisation de cycles de travail mais sur ce sujet, je n'ai pas senti quelque chose de très unanime.

Sur le sujet principal, je sens depuis quelques mois, un

certain nombre de sapeurs-pompiers un peu en situation difficile par rapport à la mission telle qu'elle évolue et notamment le secours d'urgence aux personnes avec la dimension prise par le champ du social. D'abord nos agents ne sont pas formés pour cela et aujourd'hui il y en a une quantité importante donc c'est une évolution nécessaire pour nous de les préparer à la réalité parce que je suis persuadé que cela ne changera pas. Je ne vois pas qui va venir faire les interventions à notre place.

Cela me paraît important parce que je sens aussi, par rapport à la mission, que les gens ne sont plus en phase avec l'idée de ce qu'ils se faisaient de ce qu'ils doivent faire.

Sur les effectifs, je leur ai dit que 300 postes cela représentait 12 M€. Je leur ai dit qu'aujourd'hui notre masse salariale est de 90 M€, que l'on a 1 580 salariés et donc que 300 sur 1 580, par les temps qui courent...

Je vais être clair aussi avec le conseil d'administration, oui, nous gérons bien, nous n'avons pas de marge et j'ai demandé au président pour le prochain recrutement de recruter 33 sapeurs-pompiers et 12 officiers parce que l'on a des départs pour les officiers qui sont considérables. Le recrutement 2019 sera donc de 33 sapeurs-pompiers non officiers et 12 officiers.

Depuis 4 ans, nous maintenons la totalité des effectifs. On devra rester très fin sur les effectifs tant dans la gestion que dans la réalisation. Maintenir un sapeur-pompier professionnel à 1 607 heures de présence, compétent dans l'ensemble de ses missions, c'est un enjeu de formation qui est considérable et là-dessus, le conseil d'administration et le président ont suivi chaque demande.

Le deuxième sujet, c'est l'IAT. A la création du SDIS, un choix stratégique avait été fait de mettre un peu d'IAT -un certain nombre de gens qui sont là d'ailleurs étaient à l'origine de la demande- à 2,5, c'est

ce qui avait été arrêté à l'époque, et en contrepartie de privilégier la carrière. Aujourd'hui au SDMIS, tous les sapeurs-pompiers qui rentrent, terminent tous adjudant-chef dernier échelon. Suivant leur parcours, ils atteignent ce grade d'adjudant à 35, 40, 45 ou à 50 ans. La règle du jeu est claire, tout le monde la connaît. Les gens commencent leur carrière à 1 900 € de revenus, la finissent à 3 000 et partent à la retraite avec une retraite de 2 000 €. C'était le choix qui avait été fait de la carrière, un choix totalement maintenu et pour cela, nous avons d'ailleurs rajouté un certain nombre de postes d'adjudants dans le cadre de la réforme de la filière.

On était donc sur une IAT à 2,5, certains autres départements ont effectivement une IAT qui est à 0, 1, 2, 3 et jusqu'à 8. L'enjeu derrière est de plus de 2 M€ par an.

Voilà les principaux propos qui ont été discutés. J'ai bien évidemment dit que j'entendais ce qu'ils disaient. Je rappelle que le SDMIS a une politique sociale qu'il a conservée, qu'il a même accentuée (mutuelle, tickets-restaurants, etc.) et l'ensemble de cette de ces prestations sociales représente un montant de 3,2 M€ par an.

Sur l'évolution des dépenses de personnel, sur les 4 dernières années, la masse salariale à effectif constant est passée de 84,2M€ à 88,7M€ donc elle a augmenté de 4,5 M€, avec des éléments de pouvoir d'achat.

Voilà la situation, président, telle qu'elle est. Bien évidemment, comme chaque conseil d'administration est libre, des positions différentes se prennent sur le plan national. Je ne sais pas si vous voulez évoquer les chiffres nationaux ?

M. LE PRÉSIDENT.- On peut, mais c'est difficile de comparer. Si on compare par rapport à des réalités un peu proches des nôtres, on se situe à 77,5 €/habitant/an en ce qui concerne le département et la métropole, sachant la configuration, c'est une aire assez vaste.

Contrôleur général DELAIGUE.- Ce sont les contributions des collectivités territoriales.

M. LE PRÉSIDENT.- Chaque habitant coûte 77,5 € aux financeurs que sont les communes, le département et la métropole. Si je prends la Gironde, où la population est relativement restreinte mais où il y a des pins donc ils ont des choses particulières à défendre, ils sont à 102 €. Le président de la Gironde, je ne le connais pas, mais je le vois qui crée des postes et qui fait passer l'IAT à 8. Je pense qu'il doit être extrêmement aimé par les sapeurs-pompiers. Je ne suis pas persuadé que son successeur dans 10 ans n'aura pas des problèmes très graves.

Il y a des attitudes dans le monde des sapeurs-pompiers qui sont extravagantes. J'ai reçu le président du département du Nord il y a 2 ans, qui était par ailleurs président du SDIS du Nord, qui était au bord de l'agonie.

Les Alpes-Maritimes, Nice, 109 €. Les sapeurs-pompiers doivent être contents. Les Bouches du Rhône, hors Marseille, 116 € ! sachant que l'État paye par ailleurs en partie les marins-pompiers de Marseille. Ce qui serait intéressant du point de vue de la responsabilité publique, c'est d'additionner les 116 € qui concernent les contribuables des Bouches du Rhône et les contribuables, que nous sommes tous, qui servent à payer les marins-pompiers de Marseille, relevant de l'armée.

Je ne serai pas le président de la démagogie. Si on peut avancer, et on en a la volonté avec le directeur, on fera des efforts sur les créations de postes. J'ai rencontré avec l'équipe du contrôleur général, parce que j'ai lancé une invitation en août, l'ensemble des syndicats pendant au moins 2 heures début octobre, ainsi que l'association des volontaires. Je trouve cela normal, tous les ans je les recevrai. À chaque fois qu'un syndicat souhaite être reçu, nous le recevons, c'est normal, je veux qu'il y ait de la fluidité entre nous.

Vous l'avez remarqué ici, quand il y a des propositions qui viennent des syndicats, si elles sont bonnes, on les prend. Ce sont les caméras piétons, tout à l'heure la CFTC est intervenue pour faire une proposition, on va essayer d'avancer. Très honnêtement, nous avons tout voté à l'unanimité entre nous, nous nous sommes battus, et je remercie notamment Renaud PFEFFER et le président du département, et je remercie également le président de la métropole.

Il s'agit de travailler à cet équilibre. Si nous pouvons donner un coup de pouce sur l'emploi, on le fera sans problème et je serai le plus heureux du monde de partir avec l'idée que l'on a créé des emplois. Ne pas en avoir perdu n'était déjà pas évident.

La deuxième chose, en dehors des créations d'emplois, c'est quand même 4,5 M€ depuis que nous existons sous forme de SDMIS, c'est-à-dire depuis le 1^{er} janvier 2015. On a augmenté les tickets-restaurant, on me dit que ce n'est pas assez. J'ai été fonctionnaire, je n'ai jamais eu de ticket-restaurant donc je trouve cela formidable d'en avoir. Sur la mutuelle, on a essayé de donner un coup de pouce. Tout cela, c'est du pouvoir d'achat. On continuera bien entendu.

Je ne sais pas si demain les choses s'amélioreront, en tout cas le SDMIS est solide sur le plan financier, mais là, on ne peut pas s'amuser à faire n'importe quoi. Je le dis au conseil d'administration, avec le directeur, avec Renaud PFEFFER, avec l'ensemble des membres du bureau, nous ne serons pas les fossoyeurs du SDMIS, que les choses soient claires. Nous gérons un service aux populations, ce service que l'on rend aux populations devient compliqué, il évolue, c'est sûr que ce n'est plus du tout le sapeur-pompier tel qu'il pouvait être dans l'imaginaire collectif il y a 10, 15 ou 20 ans. Aujourd'hui, ce sont 85 % de VSAV dans des conditions souvent difficiles.

J'estime que nous devons faire extrêmement attention au

volontariat, je l'ai souvent dit à l'association. Nous tenons parce que nous avons des volontaires formidables. Il y a une série de questions qui se posent et on va travailler. Vous savez que l'on est peut-être sur un nouveau modèle de volontariat, on va essayer d'aller dans ce sens-là.

Pour terminer sur une note sympathique, nous avons sur les 33 + 12 postes, 25 % de femmes. C'est la première fois dans l'histoire du SDIS. Je suis particulièrement heureux que ce soit ainsi. Il n'y a pas eu de quota a priori. Il y a des filles formidables qui veulent rentrer chez les sapeurs-pompiers, tant mieux, encourageons cela ! Je voudrais quand même que la vie leur soit agréable, je n'accepterai pas le moindre problème autour de ces questions-là, comme je n'accepte pas le moindre problème relevant de la cohabitation de gens de culture ou de race différente.

M. PFEFFER.- On ne va pas être suspecté de collusion partisane non plus, il y a juste un moment où, vos bailleurs comme vous les appelez, la métropole, le département, les communes du Rhône, ont fait l'effort normal, mais qui était un effort quand même, d'augmenter la contribution des collectivités au service, alors que l'on sait tous les difficultés rencontrées par les collectivités locales, on sait tous que l'on est assujéti au pacte financier qui est un défi majeur pour nous tous. Les bailleurs ont apporté un soutien ferme indéfectible au service, mais pas uniquement au service, mais aussi aux hommes et aux femmes qui le composent.

Nous, nous sommes très satisfaits, président, je vais prendre ma casquette départementale, de la façon dont les affaires sont menées.

On voit quoi ? On voit qu'il y a des difficultés dans l'exercice des missions des sapeurs-pompiers et on voit que le service a une capacité à réagir, une capacité à faire du travail interservices avec la

gendarmerie et avec la police nationale, la capacité à imaginer les grands défis de demain. On a vu qu'il y a la question du volontariat bien évidemment, mais aussi le fait qu'il va falloir s'adapter à de nouvelles pratiques liées au développement du numérique, au risque terroriste, et que tout cela, c'est anticipé et donc en réalité c'est très rassurant pour les sapeurs-pompiers du Rhône que de savoir que ceux qui dirigent cette institution ont pris les problèmes à bras-le-corps et les ont anticipés.

On voit aussi que l'on est un SDMIS qui a énormément investi dans les casernes, dans le matériel et qu'aujourd'hui la programmation d'investissement du SDMIS, je ne dirai pas qu'elle est presque terminée parce que c'est un éternel recommencement, mais le gros du travail a été réalisé en 20 ans. On est souvent scruté, regardé, de Paris ou des départements voisins, de la France entière, mais quand on se compare, en réalité on se rassure évidemment.

Dans vos propos, monsieur le président, je vois aussi une certaine forme d'injustice que l'on vienne vous demander comme cela, cash, 300 emplois, ce qui est totalement irréaliste. Cela coupe la discussion parce que les gens qui demandent cela utilisent la difficulté dont tout le monde a conscience dans le service pour quelque part se faire une cote d'amour avant des élections syndicales. Je pense que la responsabilité est beaucoup plus grave par rapport au message qui est transmis à l'opinion publique, où on viendrait dire que les sapeurs-pompiers n'ont pas les moyens d'exercer leur mission, ce qui est totalement faux.

Demain, on aura des défis immenses à relever et je pense que cela nécessitera du dialogue social, comme vous le faites très bien, en voyant tout le monde, mais encore faut-il que l'on ait des interlocuteurs qui aient envie d'avancer. Je pense que les défis qui nous attendent sont beaucoup plus importants qu'en fin de compte des « guéguerres » électorales. Il ne faut pas trop en vouloir à qui que ce soit, mais à un

moment les bailleurs sont là, le SDMIS a investi, il a la capacité à préparer l'avenir donc je pense qu'au lieu d'agiter le chiffon rouge, on ferait mieux de se serrer les coudes pour continuer à avancer sur cette voie et aussi à constater que la réalité c'est que le SDMIS aujourd'hui est en train de préparer son avenir, qui va être très compliqué à préparer au vu de l'évolution des missions.

M. LE PRÉSIDENT.- D'autres interventions ?

M. JACQUET.- La discussion me fait un peu réagir. Je ne connais même pas la date des élections professionnelles.

Contrôleur général DELAIGUE.- C'est le 6 décembre.

M. JACQUET.- Ce n'est pas ma question, tout comme ce sur quoi les organisations syndicales peuvent avancer comme propositions non plus. Je découvre aujourd'hui l'histoire des 300 emplois.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce ne sont pas des organisations syndicales qui demandent.

M. JACQUET.- Tant mieux, c'est bien de le préciser.

Notre discours est basé sur des choses très justes que vous avez dites et je vous en félicite, sur l'organisation du SDMIS, son fonctionnement, sa gestion, sa capacité d'intervenir et de répondre et la prise en compte des enjeux nouveaux qui ont suscité d'ailleurs quelques réunions ici, cela étant nous sommes dans une société qui est tellement compliquée avec des questions nouvelles qui nous sont posées et des contraintes budgétaires que connaissent les collectivités territoriales et il y a là une inadéquation.

Je n'ai pas voté à la métropole le budget de la contractualisation que nous imposait l'État en limitant les dépenses de fonctionnement à 1,2 %. Je trouve que c'est une aberration et je trouve qu'il n'est pas normal dans ce pays que ce soient toujours les frais de

fonctionnement, c'est-à-dire le personnel, qui doivent subir les restrictions et que toutes les autres dépenses, nucléaires militaires comprises, budget doublé chaque année pendant plusieurs années, sur le plan national, elles, ne sont pas encadrées, ne sont pas contrôlées sous prétexte que ce sont des investissements, des investissements qui peuvent être complètement inutiles comme il y en a d'autres qui sont bien évidemment indispensables.

Je suis dans un discours relativement distancié et critique par rapport aux politiques nationales qui nous imposent de prendre des dispositions et je trouve légitime que les organisations syndicales, et merci cher président de les rencontrer et de discuter avec elles, comme tout autre citoyen, puissent être amenées à avancer leur opinion, leur incompréhension, éventuellement leurs propositions alternatives, de façon à ce que dans cet ensemble de discussion et de débat, on puisse avancer des réponses aux attentes.

On est ici sur des questions d'enjeux de sécurité incendie plus l'élargissement des missions que les sapeurs-pompiers font parce que d'autres secteurs de sécurité nationale comme le SAMU par exemple ne sont pas à même de faire face. Il y a une complexification du métier qui nécessite certes des formations, on en a parlé et c'est bien, certes des développements de carrière et vous vous êtes engagé, bravo, et qui nécessite parfois aussi d'être un peu plus nombreux dans les équipages, d'être à 4 par exemple surtout quand on sait que l'on va dans un milieu où cela va mal se passer.

Sur cette question des équipages complets, je me souviens être intervenu ici il y a 2 ou 3 ans, parce que je trouve que du point de vue sécurité, c'est une réponse qui peut venir compléter la caméra individuelle, etc. L'équipage complet à 4 me semble une réponse humaine, efficace, dissuasive et de sécurité pour nos sapeurs-pompiers.

Cet ensemble-là, je trouve que c'est bien que constamment

ici on ait la liberté et la possibilité de le débattre.

M. LE PRÉSIDENT.- Que l'on discute librement ici, il n'y a aucun problème, au contraire, je le souhaite. Deuxièmement, que chacun ait accès aux chiffres, aux données, c'est normal et je crois qu'il faut travailler ainsi.

Tu dis les véhicules à 4, mais en fait ils arrivent à 5.

M. JACQUET.- Ce n'est pas l'information que j'avais.

M. LE PRÉSIDENT.- La décision que nous avons prise, ce n'est pas d'être à 4 dans un véhicule, c'est que quand il y a un problème, il y ait un autre véhicule qui arrive avec 2 personnes, ce qui permet à un chef de groupe de s'occuper des tensions qui peuvent exister et y compris des rapports avec la police, et que les autres sapeurs-pompiers qui sont arrivés les premiers continuent de se tourner vers leur tâche.

C'est ce qui est arrivé 400 fois, comme le contrôleur général l'a dit. C'est plutôt intéressant parce que sur ces 400 fois, on n'a pratiquement pas de plaintes déposées par les sapeurs-pompiers. On a essayé d'avancer ainsi, je crois que toute la maison est satisfaite.

Après, dans les cahiers revendicatifs, ce n'est pas là-dessus que les choses se passent. Je pense que la question du métier n'est même pas posée. Je te transmettrai les 17 pages qui sont arrivées du Net, qui expriment « le point de vue du peuple », c'est la terminologie employée. Je te demande de décrypter avec le soin qui est traditionnellement le tien et tu seras surpris. Je te demande de le faire en étant bien assis.

M. FORISSIER.- Je voudrais dire quelques mots parce que je pense que c'est un sujet sur lequel il n'y a pas lieu de s'étendre trop non plus, dans la mesure où ce n'est pas quelque chose qui vient des représentants des sapeurs-pompiers.

Aujourd'hui ce qui compte pour moi, c'est ce qui est dit dans

cette pièce. Il y a très longtemps que je siége dans cette instance et j'ai toujours constaté, que nous représentions soit le personnel, soit les collectivités, soit d'autres représentations, que dans ce conseil d'administration on s'est toujours tout dit et on a toujours réglé les problèmes avec des moyens, à condition bien entendu que les demandes soient raisonnables. On a toujours trouvé des terrains sur lesquels on a pu cheminer et faire évoluer ensemble un service et assurer la sécurité de nos concitoyens.

J'ai vécu ces progrès –j'étais à la place de mon collègue Renaud PFEFFER il y a 5 ans maintenant- et c'est vrai que ces progrès qui ont été faits l'ont été grâce à la bonne volonté de chacun et à l'engagement total de tout le monde et c'est ce qui compte. Il faut bien que l'on mette en évidence que les moyens qui sont développés correspondent à une évolution de l'environnement global et qu'il y a des problèmes que l'on ne pourra pas régler par nous-mêmes et qu'il faut faire appel aux autres forces et aux partenaires et c'est ce travail collectif qui permet d'améliorer la situation.

C'est pour cela que je fais confiance, comme toujours, aux représentants des sapeurs-pompiers et je sais que l'on examinera les choses avec bienveillance et surtout avec réalisme. Balancer des chiffres en l'air, on le voit tous les jours et malheureusement avec le Net, cela va très vite, vous le savez. Les pétitions sur le Net, je ne les regarde même pas, parce que je pense que cela ne veut rien dire. Ce qui compte, c'est ce que l'on se dit là, les yeux dans les yeux, et que l'on arrive à trouver les solutions pour notre service, que je considère, je peux vous le dire, comme le meilleur de France en matière de sécurité civile. Je suis très fier d'y appartenir et d'avoir amené ma petite participation quand j'étais à des responsabilités plus importantes au niveau du département. Je pense qu'aujourd'hui on va continuer notre cheminement et s'il y a des bêtises qui sont dites par les uns ou les autres, il suffit que les gens raisonnables

les oublient le plus rapidement possible.

Je voudrais m'excuser car je ne peux pas rester avec vous, je suis obligé de partir à une autre réunion.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour être précis, puisque je signe moi-même les convocations, j'invite l'ensemble des organisations syndicales, j'estime que c'est leur place ici. Monsieur par exemple intervient, il représente la CFTC et il est invité à ce conseil d'administration, mais il a la liberté de parole.

Saisissez-vous de cette liberté de parole.

M. OUANDIKA.- Merci encore monsieur le président.

D'abord, il est important quand on est une organisation syndicale, j'ai envie de dire plutôt partenaire, un vrai partenaire social car effectivement le mot syndical aujourd'hui crée parfois des distances, d'ailleurs même avec nos agents de ce matin. J'y reviendrai.

Il est important pour nous de préciser que ce que vous avez construit sur le SDMIS, vous les membres élus ainsi que le directeur, est colossal et je pense que l'on est effectivement un des meilleurs SDIS de France.

Il y a quelque temps déjà, on évoquait que le SDMIS se transformait. On a une qualité sur certains points de travail qui sont sans commune mesure avec d'autres départements. Il y avait deux enjeux que l'on avait relevés, l'enjeu humain et l'enjeu salarial, et on disait qu'à partir du moment où l'on aurait réussi à créer ce SDMIS, il faudrait se pencher sur ces deux aspects-là.

C'est sur ce sujet-là, que l'on a essayé depuis un certain nombre de temps de sensibiliser la direction et vous-mêmes. Le mouvement qui a eu lieu aujourd'hui n'est pas syndical et c'est très important de le comprendre.

Les agents ont estimé que ce que l'on portait, peut-être n'avancait pas et ils ont voulu prendre quelque part un peu leur destin entre leurs mains. D'ailleurs à cette réunion ce matin, nous n'étions qu'invités, ils ont invité les organisations syndicales. SUD et la CGT ont eu l'occasion de les rencontrer, nous devions, la CFTC, les rencontrer puisqu'ils nous avaient invités et ils ont décalé le rendez-vous puisqu'il y avait une invitation de faite au président et au directeur.

C'est vraiment important de comprendre que le mouvement qui a eu lieu ce matin n'est pas syndical et n'a pas de rapport avec les élections. J'insiste parce que c'est important et cela nous fait prendre conscience que si cela vient des agents, c'est qu'il y a quelque chose qui ne va pas, qui est en train de gonfler et que nous-mêmes aurions du mal à réguler. On souhaiterait que vous preniez conscience de cela.

Bien sûr, il y a des chiffres qui ont été annoncés, peut-être que certains responsables syndicaux ont fourni les documents pour qu'ils puissent sortir leur analyse, par contre nous étions invités et nous étions même invités à ne pas nous exprimer. Quelque part, il ne fallait pas que l'on nous voie parce que ce n'était pas notre mouvement mais celui des agents. Ils ont voulu prendre les choses en main.

On a néanmoins ressenti des choses, des choses que l'on a essayé de soulever depuis un petit moment. Au niveau salarial, vous l'avez dit, 77 €/habitant au sein du Rhône, d'autres ont beaucoup plus. On peut toujours se poser la question. Je pense que nous syndicats, on est partenaires, on est conscient des enjeux financiers, mais entre 77 et d'autres départements qui sont à 102 ou 116, il y a peut-être une fourchette sur laquelle il faudra réfléchir parce qu'il y a effectivement quelque chose qui est en train de gonfler et je pense que ce n'est pas rien.

La CFTC, nous étions à l'origine de la négociation sur l'IAT et avec le président MERCIER, on avait fait une demande à l'époque, c'est

que cela puisse être réévalué parce que le coût de la vie augmente et qu'il y a d'autres problématiques qui s'instaurent.

On ne va pas porter aujourd'hui des revendications, chaque organisation syndicale le fera réglementairement comme on le fait au travers des entrevues, mais quelque part on a compris ce que les agents ont voulu porter ce matin parce que ce sont effectivement des choses que l'on essaie de vous faire entendre, que ce soit les problèmes d'effectifs, que ce soit au niveau salarial, que ce soit par rapport à la problématique des agressions.

Je pense qu'il faut le prendre comme un indicateur, comme un thermomètre pour se rendre compte qu'effectivement, attention, oui le SDMIS est un bel établissement mais il y a des choses maintenant qu'il va falloir prendre en compte et je pense que l'humain est très important à ce niveau-là. On continuera à travailler parce que c'est notre rôle en tant qu'organisation syndicale, mais le mouvement de ce matin, on entend complètement ce que les agents ont voulu exprimer.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Je suis ravi que vous vous soyez exprimé, même si je ne partage pas un certain nombre de choses.

Il y a aussi un problème de culture qui est en train de naître. Les policiers ont connu il y a un an et demi le même phénomène, un contournement des organisations syndicales. Je vous invite à méditer là-dessus, c'est extrêmement important. En tout cas, il y a une déstabilisation très forte des organisations syndicales de policiers. Rappelez-vous les manifestations nocturnes, y compris reportez-vous aux articles, même du Progrès qui semble être une référence pour pas mal d'entre vous, où il y avait un certain nombre de colorations politiques dans ces manifestations. Je vous demande de bien regarder quelles étaient ces colorations politiques. La génération spontanée, je ne suis pas croyant, exactement comme le général. Que voulez-vous, nous sommes faits comme cela et on

ne nous changera pas.

Y a-t-il d'autres interventions ? *(Non)*

(Départ de M. FORISSIER à 16 heures 15).

R/18-10/01 Orientations budgétaires pour l'exercice 2019

Mme CHENKIER.- Il vous appartient de statuer sur les orientations du budget pour 2019, sachant que 2019 sera la deuxième année d'application des dispositions de la délibération du 20 octobre 2017 qui concerne les conventions pluriannuelles 2018/2020 relatives aux contributions financières de la métropole de Lyon et du département du Rhône et les contributions des communes du département du Rhône.

L'ensemble de ces dispositions fixe à 1 % l'augmentation des contributions, ce qui les ramènera à près de 144,2 M€ étant précisé que la population défendue par le SDMIS, avec ses 1 822 000 habitants, a augmenté de 1,12 %.

Il faut souligner que le budget 2019 s'inscrit dans un contexte de mutation opérationnelle important qui conduit notre établissement, non seulement à répondre à un panel de risques très variés qui va du risque terroriste au risque du quotidien, mais aussi, voire surtout, dans le risque quotidien celui du secours d'urgence aux personnes qui représente 85 % de nos interventions, à faire face à une hausse de près de 13 % de sollicitation opérationnelle en plus que l'année dernière.

Pour autant, vous constaterez dans le rapport que le budget 2019 sera contenu avec 188,6 M€ à une prévision de hausse de 0,77 % par rapport à l'an passé, les dépenses de fonctionnement seront maîtrisées à 151,42 M€ avec une augmentation de 1,08 % par rapport à l'an passé et nous pourrons poursuivre notre important et nécessaire programme d'investissement immobilier et de matériel opérationnel avec

des crédits à hauteur de 32,7 M€ prévus à la section d'investissement, soit une petite baisse de 0,49 % par rapport à l'an passé.

Dans ses grands traits,

I) Les évolutions prévisionnelles de ressources sont les suivantes :

En fonctionnement :

1) S'agissant des contributions des collectivités locales (144,2 M€ soit une augmentation de 1 % /à l'année précédente), outre la métropole de Lyon, le département du Rhône et les 207 communes du département du Rhône, l'exercice 2019 sera marqué par l'introduction de la contribution de l'EPCI « Vienne Condrieu Agglomération » qui est issu de la fusion de ViennAgglo et de la communauté de communes de la région de Condrieu, qui est doté de la compétence incendie et secours et qui compte parmi ses membres 12 communes du département du Rhône.

Les contributions se décomposeront comme suit :

- 115,34 M€ pour la métropole de Lyon qui correspond à 80 % de ce montant total,
- 21,38 M€ pour le département du Rhône,
- 7,45 M€ qui se répartissent entre 7,13 M€ pour les 207 communes du département du Rhône contributrices directes du SDMIS et près de 323 900 € pour l'EPCI « Vienne Condrieu Agglomération ».

Les contributions du département, des 207 communes et de Vienne Condrieu Agglomération correspondent à 20 % du montant global des contributions.

2) Les autres recettes de fonctionnement correspondent pour 2,14 M€ à des recettes liées aux ressources humaines, pour 1,7 M€ à des interventions facturées et pour 1 M€ à la participation du

département du Rhône et de la métropole de Lyon à la maintenance de leurs véhicules dans notre atelier.

En investissement :

Outre le FCTVA attendu pour un montant de 3,57 M€, les participations de communes au titre de la construction de nouvelles casernes pour 515 000 €, 1,8 M€ est escompté au titre des cessions immobilières.

La dotation aux amortissements s'élèvera à 12,7 M€.

Au vu de ces recettes et des dépenses d'investissement envisagées, 850 000 € d'autofinancement pourront être dégagés et l'emprunt d'équilibre, de l'ordre de 17,55 M€, sera inscrit sachant que son montant exact ne sera connu qu'après reprise des résultats de l'exercice 2018.

II) Quant aux évolutions prévisionnelles des dépenses :

En fonctionnement (+1,08 %) :

Les dépenses relatives aux ressources humaines (012) qui, je le rappelle, représentent 70 % de nos dépenses de fonctionnement, seront de l'ordre de 105,55 M€, avec 1,5 % d'augmentation par rapport à l'année précédente.

Elles comprennent :

- 91,30 M€ pour les SPP et les PATS, la masse salariale augmentera de 1,55 % par rapport à l'année dernière,
- 11,27 M€ pour les SPV,
- 2,98 M€ pour les frais divers de RH (tickets-restaurants, assurance du personnel, médecine du travail, etc.).

Le budget alloué permettra la poursuite de la réforme PPCR, des recrutements de SPP non-officiers et officiers afin de maintenir les effectifs et un versement accru d'indemnités de sapeurs-pompiers volontaires en raison de l'accroissement de l'activité opérationnelle.

Les autres dépenses de fonctionnement avec un montant de 30,15 M€ sont en légère baisse par rapport à 2018 (-0,24 %).

Elles comprennent les charges à caractère général qui seront cette année encore stables avec 27,57 M€, alors que les volumes consommés d'énergie augmentent du fait de l'accroissement de l'activité opérationnelle et de celui des prix unitaires sur les marchés de l'énergie et des carburants.

S'ajoutent à cela les 2,57 M€ de dépenses diverses (subvention CASC, EPARI, redevances pour logiciels, etc.).

Les frais financiers seront contenus à 2,19 M€ en raison de l'extinction de l'emprunt contracté par notre établissement en 1999 auprès de la Société générale et ce, en dépit du recours à un nouvel emprunt de 8 M€ fin 2017.

En investissement :

➤ Avec 37,2 M€, les dépenses d'investissement sont en légère baisse par rapport à 2018.

Hormis les frais financiers ou opération d'ordre, 32,7 M€ seront consacrés aux travaux immobiliers et à l'acquisition de matériel et équipement opérationnel : 5,8 M€ seront alloués au BEA, 9,2 M€ pour les opérations immobilières, près de 6,9 M€ pour l'informatique et le numérique, 6 M€ pour les véhicules et 4,6 M€ pour les acquisitions de matériel. 2 M€ sont prévus également pour le remboursement du capital de nos emprunts.

III) S'agissant de la structure et de la gestion de la dette :

La dette actuelle du SDMIS est composée de 7 prêts à taux fixe, avec un taux moyen de 2,43 %. Ces prêts sont en classification GISSLER 1A, c'est-à-dire qu'ils sont considérés simples et à risque faible.

Avec un capital restant dû rapportant l'encours de la dette du SDMIS à un peu plus de 33,5 M€, sa capacité de désendettement c'est-

à-dire le nombre d'années d'épargne brute nécessaire au remboursement de sa dette, est de moins de 2,27.

Au vu du montant des dépenses d'investissement de 2018 et du montant prévisible de celles de 2019, la souscription d'un nouvel emprunt s'avérera nécessaire pour leur financement.

Voilà dans l'ensemble les principales caractéristiques, monsieur le président, du projet de budget 2019 qui est dans la continuité de 2018 et qui vous sera présenté en décembre prochain.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci madame. Nous vous remercions et vous remercieriez l'ensemble de vos services qui fait un travail formidable.

Y a-t-il des questions ou des observations ?

M. PIEGAY.- Une petite observation qui rejoint un peu le dossier précédent. On a une augmentation de l'ordre de 1 %, ce qui est tout à fait logique, mais je ne suis pas certain que tout le monde autour de la table sache que nombre de communes du département et de la métropole qui ne sont pas tenues au pacte républicain de 1,2 %, ont vu disparaître totalement leur DGF, dotation versée par l'État, ont vu augmenter leur dotation de péréquation intercommunale, ce qui fait que pour un certain nombre de communes, en 3 ans, ce sont 10 % des recettes de fonctionnement qui ont disparu. Et dans le même temps, ces mêmes communes n'ont toujours pas augmenté l'impôt local.

Nous ne savons pas à ce jour comment sera compensée la perte de la taxe d'habitation qui dans certaines communes représente aussi une recette qui n'est pas tout à fait négligeable.

On peut se féliciter, au niveau du SDMIS, que l'on arrive à garder une augmentation de notre budget, mais il faut savoir que cela demande un certain nombre de sacrifices ou d'efforts de la part de toutes les communes qui sont concernées par cette disparition.

M. LE PRÉSIDENT.- Effectivement, il s'agit de toutes les communes.

M. PIEGAY.- Je crois qu'il y en a 3 qui n'ont pas vu disparaître leur DGF.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce sera dans le compte rendu, donc c'est une position qui restera inscrite dans le marbre. Merci. Nous adhérons à cette remarque.

D'autres questions ou observations sur ce dossier ? *(Non)*

Nous allons procéder au vote.

Qui contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération R/18-10/01 est adoptée à l'unanimité.**

R/18-10/02 Fixation du montant des contributions des collectivités territoriales au budget du SDMIS pour l'exercice 2019

Mme CHENKIER.- La procédure d'appel à contribution est codifiée à l'article L 1424-76 du CGCT.

Il vous appartient, compte tenu de l'état d'avancement du projet de budget primitif pour l'exercice 2019 tel qu'il vous a été présenté en point n° 1 dans ses grandes orientations, de vous prononcer sur les contributions du SDMIS qui seront sollicitées auprès de la métropole de Lyon, du département du Rhône, des 207 communes contributrices qui le composent et désormais de l'EPCI « Vienne Condrieu Agglomération », comme je l'ai évoqué précédemment.

Je rappelle que conformément au CGCT, ces contributions sont au sens juridique des dépenses obligatoires qui viennent alimenter la section de fonctionnement de notre budget. Elles représentent 95 % de nos ressources.

Les dispositions de la délibération du 20 octobre 2017 qui concerne les conventions pluriannuelles 2018/2020 relatives aux contributions financières de la métropole de Lyon et du département du Rhône et les contributions des communes du département du Rhône fixent, pour la deuxième année consécutive, à 1 % l'augmentation des contributions ce qui les ramènera à près de 144,2 M€, étant précisé que la population défendue par le SDMIS, avec ses 1 822 000 habitants a augmenté de 1,12 %.

Le montant des ressources et charges prévisibles du service au cours de l'année à venir est estimé à 188 627 510 €.

Ainsi, le montant total des contributions pour 2019 se répartira de la manière suivante :

- 115,34 M€ pour la métropole de Lyon qui correspond à 80 % de ce montant total
- 21,38 M€ pour le département du Rhône
- 7,45 M€ qui se répartissent en 7, 13 M€ pour les 207 communes du département du Rhône contributrices directes du SDMIS et près de 323 900 € pour l'EPCI « Vienne Condrieu Agglomération ».

Les contributions du département, des 207 communes et de Vienne Condrieu Agglomération correspondent à 20 % du montant global des contributions.

Enfin, en vous reportant aux annexes de ce rapport, vous pourrez prendre connaissance des montants des contributions des communes du département du Rhône et de l'EPCI qui seront appelés dans quelques jours, présentés par ordre alphabétique et par ordre décroissant.

Voilà, monsieur le président, pour le rapport sur les contributions.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Y a-t-il des questions ou des observations ? (Non)

Nous allons procéder au vote.

Qui votre contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération R/18-10/02 est adoptée à l'unanimité.**

R/18-10/03 Décision modificative n° 2 pour l'exercice 2018

Mme CHENKIER.- Le rapport qui vous est présenté opère des ajustements à la hausse et à la baisse qui conduisent au final à vous proposer d'augmenter de 41 500 € les crédits pour les dépenses d'investissement et de 534 200 € pour les dépenses de fonctionnement.

Dépenses d'Investissement (+ 41 500 €) :

- Les frais de logiciels métiers augmentent de 425 000 € et 325 500 € alloués au matériel informatique sont reportés sur 2019
- Une baisse de 40 000 € est à noter pour des opérations de travaux dans le cadre des autorisations de programme en raison de décalage de planning de travaux et de 40 000 € également pour des décalages de livraison de véhicule opérationnels
- Une hausse de 22 000 € est nécessaire pour les frais de publicité pour notre commande publique.

Recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement diminuent du même montant que les dépenses, soit 41 500 € pour garantir l'équilibre du budget.

- Une recette nouvelle de 517 500 € provenant de la clôture comptable de l'opération de la caserne de Lyon-Confluence.
- Une moindre recette de 223 000 € en raison du report de participation de communes et de projets de cession décalés à 2019, de

50 000 € d'ajustement de FCTVA, un ajustement mineur de 1 415 € en plus pour l'amortissement.

➤ Une diminution de 203 915 € de notre prévision d'emprunt.

Dépenses de fonctionnement (+ 534 200 €) :

L'augmentation sensible de la sollicitation opérationnelle en matière de SUAP cette année combinée avec des hausses importantes de tarifs, notamment en matière de carburant et de fluides, nous conduit à vous proposer une augmentation de crédits de 534 200 €.

Les mouvements comptables principaux sont :

➤ 240 000 € seront nécessaires pour l'augmentation des factures de carburant et des frais de maintenance supplémentaire de nos véhicules opérationnels qui sont fortement sollicités

- 240 000 € sont également à prévoir pour les fluides
- 140 000 € pour les frais de formation des officiers
- 25 000 € de frais de contentieux,
- 33 000 € de frais de communication
- 140 000 € en moins pour des prestataires informatiques.

Recettes de fonctionnement :

➤ 215 000 € de reversement du SFT

➤ 320 000 € : 110 000 € de recettes RH (remboursement de personnels MAD ou détachés), 75 000 € pour le reversement de la part salariale des chèques déjeuners, 50 000 € pour la part fonctionnement du FCTVA et 80 000 € de recettes diverses.

Voici l'essentiel, monsieur le président, du projet de DM n° 2.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions sur ce dossier de la DM ? (*Non*)

Nous allons procéder au vote.

Qui votre contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

**** La délibération R/18-10/03 est adoptée à l'unanimité.***

R/18-10/04 Autorisations de programme et crédits de paiement au 31 décembre 2017 – Compte rendu annuel

R/18-10/05 Clôture d'opérations, d'autorisations de programme et de programmes pour l'exercice 2018

Mme CHENKIER.- Je vous propose de rapporter ces deux rapports en même temps, en revanche ils seront à voter de façon séparée.

Le SDMIS utilise la gestion en AP/CP (autorisations de programme et crédits de paiement) pour ses dépenses d'investissement dédiées :

- à la construction et la rénovation des casernes,
- à l'acquisition des véhicules.

Cela permet de tenir compte de la pluriannualité de ces opérations, tout en améliorant la lisibilité des comptes et en réduisant les restes à réaliser.

Comme chaque année, deux rapports vous sont présentés, d'une part pour rendre compte des réalisations de l'année 2017 et, d'autre part, pour clôturer les opérations et programmes achevés.

Les AP/CP sont présentées sur 4 fiches :

➤ Fiche 1 : Concernant les constructions de casernes :

2 AP sont en cours de réalisation, il s'agit des programmes 2011 (6,25 M€) et 2013 (4,6 M€).

Concernant l'AP construction 2011, l'opération St Georges de Reneins est reportée, et l'opération Tarare est à clôturer car elle est intégrée dans l'autorisation de programme 2018 évoquée plus loin.

Concernant l'AP construction 2013, l'opération de Soucieu-en-Jarrest/Orliénas a été clôturée l'an dernier, l'opération Blacé est en cours d'achèvement et les travaux de Beaujeu/Lantignié/Quincié en Beaujolais/ Marchamps sont en cours.

➤ **Fiche 2 : Concernant les rénovations de casernes :**

2 AP sont en cours, il s'agit des programmes 2011 (1,7 M€) et 2013 (9,1 M€).

Concernant l'AP rénovation 2011, elle peut être clôturée suite à l'achèvement des travaux de rénovation de la caserne d'Écully (les autres opérations ayant été clôturées l'an dernier).

Concernant l'AP rénovation 2013, elle inclut Lyon-Confluence et Tassin-la-Demi-Lune.

L'opération Lyon-Confluence bien que terminée ne pouvait être clôturée avant la transmission du bilan financier que vient d'établir le maître d'ouvrage de l'opération. Elle pourra être clôturée en 2019.

L'opération Tassin-la-Demi-Lune, sur laquelle il reste un peu plus de 45 000 €, sera elle aussi clôturée comptablement en 2019.

➤ **Fiche 3 : Concernant les constructions et les rénovations de casernes :**

Les AP ouvertes en 2014 et 2015 pour les constructions et les rénovations de casernes représentent une enveloppe de 16,6 M€.

Concernant l'AP 2014, 9 opérations sur 10 ont débuté et les travaux réalisés jusqu'au 31 décembre 2017 s'élevaient à 4,8 M€.

Concernant l'AP 2015, 4 opérations sur 5 ont débuté et les travaux réalisés jusqu'au 31 décembre 2017 s'élevaient à 250 000 €.

Pour mémoire, je vous rappelle que s'ajoute à cela une AP votée en 2018 comprenant 5 opérations pour un montant de 4,78 M€.

➤ **Fiche 4 : Concernant les acquisitions de véhicules :**

Concernant les acquisitions de véhicules, à l'issue de l'exercice 2017, il vous est proposé de clôturer les programmes 2013 et 2014 dont les dépenses se sont élevées à 6,66 M€.

Les programmes 2015, 2016 et 2017 ouverts à hauteur de 15,9 M€ sont en cours de réalisation.

Pour finir, je vous rappelle que s'ajoute une AP votée lors du BP 2018 pour un montant de 3,9 M€.

Tous ces éléments sont dans le document annexé au rapport n° 04 et figurent dans le rapport n° 05.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Y a-t-il des questions, des observations sur ces deux dossiers ?

Mme GEOFFRAY.- J'ai entendu que l'opération à St Georges de Reneins était suspendue ?

Contrôleur général DELAIGUE.- Je vais corriger, le projet n'est pas suspendu. Il est dans le prévisionnel. D'habitude il faut considérer que sur ce type de dossier on aboutit en 3 ans, le temps de faire les appels d'offres. Là, on est plutôt sur 4 ans parce que l'on a des raisons de penser qu'il pourrait y avoir un éventuel recours.

En fait il y a eu un premier projet avec un maître d'ouvrage, lequel est parti. Nous devons donc relancer au même endroit un nouveau projet avec un nouveau maître d'ouvrage.

M. LE PRÉSIDENT.- Il y aura bien une caserne.

D'autres questions ? *(Non)*

Nous allons procéder au vote sur le rapport 10/04.

Qui votre contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à

l'unanimité.

*** La délibération R/18-10/04 est adoptée à l'unanimité.**

Nous allons procéder au vote sur le rapport 10/05.

Qui contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération R/18-10/05 est adoptée à l'unanimité.**

R/18-10/06 Cession du terrain sis 12 rue Carnot à Neuville-sur-Saône à la métropole de Lyon

Contrôleur général DELAIGUE.- On a fait une opération foncière importante puisque l'idée c'était d'avoir le foncier pour nos casernes et de libérer le foncier dont nous n'avons pas besoin.

Ce terrain, historiquement la métropole avait un œil dessus et nous avait dit qu'elle souhaitait l'acquérir : aujourd'hui elle l'acquiert au prix des domaines, à savoir 1 200 000 €.

Je rappelle que c'est l'ancien terrain d'entraînement qui était situé sur la commune de Neuville.

Il ne nous restera que quelques anciennes casernes à céder, quand nous en sommes propriétaires, casernes qui seront libérées quand on en construira de nouvelles.

Je rappelle que nous avons 170 sites au moment de la départementalisation et à la fin de la départementalisation et du SDMIS, nous serons à 100 sites. C'est déjà beaucoup mais nous sommes passés de 170 à 100, avec de beaux projets dont ceux qui ont été repris par le SDMIS. On arrive à la fin du cycle sur le foncier.

M. LE PRÉSIDENT.- Je donne la parole à M. VERON.

M. VERON.- Avec ma casquette d'élus de la métropole, je

peux vous dire que ce terrain va devenir un parking relais plus un pôle multimodal pour les bus qui encombrent actuellement très fortement le centre de Neuville-sur-Saône. La métropole fera une voirie déviée pour que les bus puissent aller là-bas. Ils ont aussi un projet de déplacer leur cinéma qui est actuellement en plein centre-ville, où il est compliqué de se garer. Le terrain sera bien utilisé dans les années futures. Je tenais à le préciser.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons épuisé l'ordre du jour.

Avez-vous des questions diverses ? *(Non)*

Le prochain conseil d'administration aura lieu le jeudi 20 décembre 2018, à 14 heures 30.

Merci à toutes et à tous.

(La séance est levée à 16 heures 40).



Jean-Yves SECHERESSE

Président